



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dons d'organes

Question écrite n° 39142

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales si, ainsi qu'il est évoqué dans le « Livre blanc de la néphrologie », il ne serait pas envisageable, afin de motiver les dons d'organes, d'organiser un colloque national sur les greffes, et de créer une fondation du rein. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le nombre de dons d'organes et notamment de reins dans notre pays est actuellement insuffisant pour répondre aux besoins des patients en attente de greffe. Il semble toutefois que la baisse de ces dons soit enrayée puisque si le nombre de personnes ayant fait l'objet de prélèvements d'organes est passé de 1 085 en 1991 à 960 en 1992, 978 en 1993 et 876 en 1994, il était en très légère augmentation en 1995 : 889. Quant au nombre de greffes de reins il avait légèrement augmenté de 1994 à 1995, passant de 1 624 à 1 644. Néanmoins le nombre de prélèvements d'organes reste insuffisant pour répondre aux besoins des 4 982 patients inscrits sur la liste nationale d'attente au 31 décembre 1995. La principale cause de non-prélèvement reste l'opposition au prélèvement : en 1995, sur 1 606 personnes décédées susceptibles de faire l'objet d'un prélèvement, 30 % d'entre elles avaient avant leur décès fait connaître leur opposition au prélèvement. Afin de lutter contre cette baisse du nombre de dons et de renforcer la confiance des Français dans la greffe, l'établissement français des greffes a notamment pour mission de promouvoir le don d'organes et de tissus en participant à l'information du public, sous la responsabilité du ministre chargé de la santé. La promotion du don fera ainsi l'objet en 1996 d'une action d'information de l'ensemble des professionnels, au sein des établissements de santé susceptibles d'être concernés par les greffes. Cette action de communication sera poursuivie en 1997 en direction du grand public. Dans ce contexte, et compte tenu de la nécessité de ne pas disperser les actions de sensibilisation, la création d'une fondation du rein ne paraît pas opportune.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39142

Rubrique : Organes humains

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2833

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5323